

# Islam et Judaïsme : une expérience de 14 siècles

Le nationalisme arabe annula les autres identités mais les Sultans marocains protégèrent les juifs.

Simon Lévy

**L**es attentats du 16 mai 2003 ont fait voler en éclats une fausse image, celle d'une " exception marocaine " qui aurait préservé le Maroc des excès de l'islamisme violent. Pourtant en 1975 déjà le leader USFP Omar Benjelloun avait été assassiné par un commando islamiste.

En 1994, des islamistes avaient exécuté des touristes dans le hall de l'Hôtel Atlas Asni à Marrakech, et mitraillé – déjà – le cimetière juif de Casablanca. La même amnésie faisait que les milieux politiques et journalistiques refusaient de voir ce qui se passait dans les universités depuis les années 1980, la main-mise de l'intégrisme sur le mouvement étudiant, les " procès islamiques " clandestins qui condamnaient tels étudiants à avoir un bras cassé. Certes la justice avait fini par réagir. Du coup les étudiants condamnés étaient considérés comme " prisonniers d'opinion ", à l'instar des dernières vagues de condamnés " de gauche " de l'ère Basri.

Et pendant ce temps là, l'université devenait un laboratoire de haine " religieuse " a l'abri des franchises universitaires. On pouvait, sans risque y manifester aux cris de " Khaybar ya Yahoud, Jish Mohammed Sa Yacoud ", menaçant en vrac les juifs, sionistes ou non, de destruction par " l'armée de Mohammed ".

Entre temps le monde s'est trouvé confronté aux conflits majeurs de l'après guerre froide, avec le monopole des Etats Unis de la décision mondiale et la montée des mouvements islamistes, longtemps bien vus en Afghanistan et au Pakistan par ceux-là mêmes qui déclarent la " guerre au terrorisme " tout en le suscitant, par leur soutien à Ariel Sharon et leur agression en Iraq.

Les intégrismes sont, en action : ceux des trois monothéismes avec leurs certitudes sacralisées, la vision d'apocalypse de Osama Ben Laden, mais aussi les analyses politiques " bibliques " ou messianiques en Israël et derrière l'administration Bush. Dès lors le " sacré " opère un retour sanglant sur la scène: l'échec du processus de paix entre Israël et l'Autorité Palestinienne a beaucoup à voir avec deux attitudes contradictoires et identiques à la fois. Les fameux " 2 % de Cisjordanie " qui ont fait capoter l'espoir résultent de la conjonction d'un sionisme territorial avec les certi-

tudes de l'intégrisme biblique. Un autre intégrisme répond par le refus de voir un Etat juif sur une parcelle du Dar Al Islam.

Le Maroc aborde le IIIème millénaire avec un nouveau règne ouvert sur la modernité sur un fond social et politique profondément marqué par l'héritage ambigu du règne précédent. Au terme d'une opposition de 40 ans, les partis nationalistes et progressistes ont accepté de gouverner avec Hassan II, dans le cadre de l'alternance " consensuelle ". Le bilan en est mitigé : progrès de la démocratie dans le cadre de la monarchie constitutionnelle, mais stagnation économique et sociale. Le chômage et la misère des bidonvilles n'ont pas reculé ; les partis démocratiques ont, eux, abandonné le terrain social à la mouvance islamique. L'intégrisme wahhabite et salafite s'est imposé, dans des couches de plus en plus déçues, voire désespérées, en proposant ses solutions identitaires et communautaires, là où les élections truquées où " négociés " n'avaient apporté que corruption.

Ajoutons le désastre d'un enseignement au contenu rétrograde, vidé des matières de réflexion au bénéfice de la mémorisation et du savoir religieux. D'où pénétration du syndicat islamiste, au sein du corps enseignant. Le 16 mai 2003 cinq attentats visaient des symboles juifs et des " lieux de pêché " (restaurants). Le 11 septembre 2003 le commerçant juif Albert Rebibo était abattu.

## Islam de tolérance

**I**l est tout à fait exact que le Maroc a connu et connaît un Islam de tolérance. Les exemples forts ne manquent pas. Il est tout à fait exact que le Maroc des XVème / XVIème siècles, était incommensurablement plus tolérant que l'Europe de la même période avec ses guerres de religion, les expulsions de juifs – et de maures – qui se réfugièrent en grande nombre au Maroc. Mohamed El Cheikh al Wattasi envoya des mulets pour convoier les réfugiés. Ceux qui avaient eu le malheur de débarquer à Azilah, alors occupée par les portugais, furent souvent dépouillés. Il est vrai que lors de la conquête de la ville les juifs avaient été, déportés à Lis-

bonne. On comprend que les juifs marocains aient longtemps fêté la victoire saadienne sur la croisade de Sébastien de Portugal (1578).

Oui, la chrétienté voyait toujours le judaïsme comme un grand frère déchu et déicide, maintenu en état de précarité sociale, alors que l' Islam, reconnaissant les deux monothéismes antérieurs, s'était doté d'un statut pour les " allogènes " *ahl kitab*, " gens du livre ". Sans les traiter à l'égal des musulmans, la loi religieuse les protégeait eux, leurs biens, et leur droit de prier à leur façon, en échange du paiement de la *jizya* (capitation).

Sur la longue durée ce fut la base juridique qui permit à de nombreuses communautés juives établies au Maroc depuis au moins l'Empire Romain, de vivre, de travailler de construire quartiers et synagogues, de participer à la culture ambiante. Après la période talmudique, les développements dans le champ judaïque intervinrent au contact de l' Islam, du bouillonnement de ses écoles de pensée. Et si l'Espagne Musulmane est restée le paradis de l'âge d'or, il faut compléter cette vision en rappelant que nombre de ses maîtres venaient du Maroc... De Fès en particulier où du IXème au XIème siècle fleurissait un judaïsme créateur, fécond qui, en s'abreuvant aux progrès de la science arabo-musulmane, en contact étroit avec les académies juives d'Orient, les centres du savoir de Qairouan et Cordoue, produisait les œuvres majeures du philologue Ibn Qoraish, inventeur du comparatisme entre les langues, du grammairien Ibn Hayyuj qui posait les bases de la grammaire hébraïque moderne, du lexicographe David Alfassi. Le monde juif connaît sous le nom de Rab Alfass ou Harif, le grand Ishaq Ha Cohen al Fassi qui renouvela l'écriture du Talmud.

La création intellectuelle a continué, au delà de l'âge d'or, chaque rabbin ayant à cœur de laisser un héritage écrit. Dans un domaine particulier les rabbins marocains ont atteint l'excellence : les " kabbalistes du Draa ", ont prospéré dans un environnement soufi, celui des zones pré-sahariennes, avec les *zawias* florissantes de Tamegrout, Tazerwalt, etcétera. La poésie sacrée a connu une production importante en langue hébraïque (Jacob Abensour ; David Hassine) et aussi en langue arabe populaire *malhun* (Rafaël Moshé El Baz). Toute une littérature populaire en arabe dialectal, –écrite et imprimée en caractères hébraïques– exprime par ailleurs le vécu (chroniques, *qessa*, *qsida*), le domaine religieux, avec les traductions et commentaires, le merveilleux des *macasiyot*, hagiographie qui fait pendant à la riche tradition des vies de saints musulmans.

Une autre fusion s'est réalisée dans le domaine musical : la conservation de la tradition classique, du Tarab al andalusi, s'est faite grâce à des maîtres des deux communautés, travaillant souvent ensemble, dans les villes de Fès, Rabat-Salé, Tétouan, Essaouira, etcétera. Parallèlement, les maîtres juifs adaptaient les mé-

lodies ('ala ou gharnati) à la liturgie synagogale, développaient certains rythmes " ancien " (leqdim) ou " nouveau " (jdid) aux XVIIIème / XIXème siècles à Marrakech et Essaouira, sur des textes réunis dans le recueil de Shir Yedidot. Deux maîtres ont dominé ce genre au XXème siècle : Nissim Aneqqab à Fès, et Bouzaglou à Casablanca.

Cette tradition musicale a été développée au XXème siècle sur le plan profane par une floraison de chanteurs et compositeurs de chansons populaires marocaines dont les noms les plus saillants sont Zohra al Fazziya, Samy al Maghrebi, qui ont porté leur art dans la diaspora judéo-marocaine. Celle-ci, à travers la liturgie conservée dans les synagogues marocaines de l'exil, conserve et transmet le goût d'un riche héritage.

" Fusion ", " Symbiose ". Est-ce là, langue de bois convenue, peu crédible en ces temps de violence ? En tout cas dans les domaines artistique et musical, la nuance ne s'impose pas.

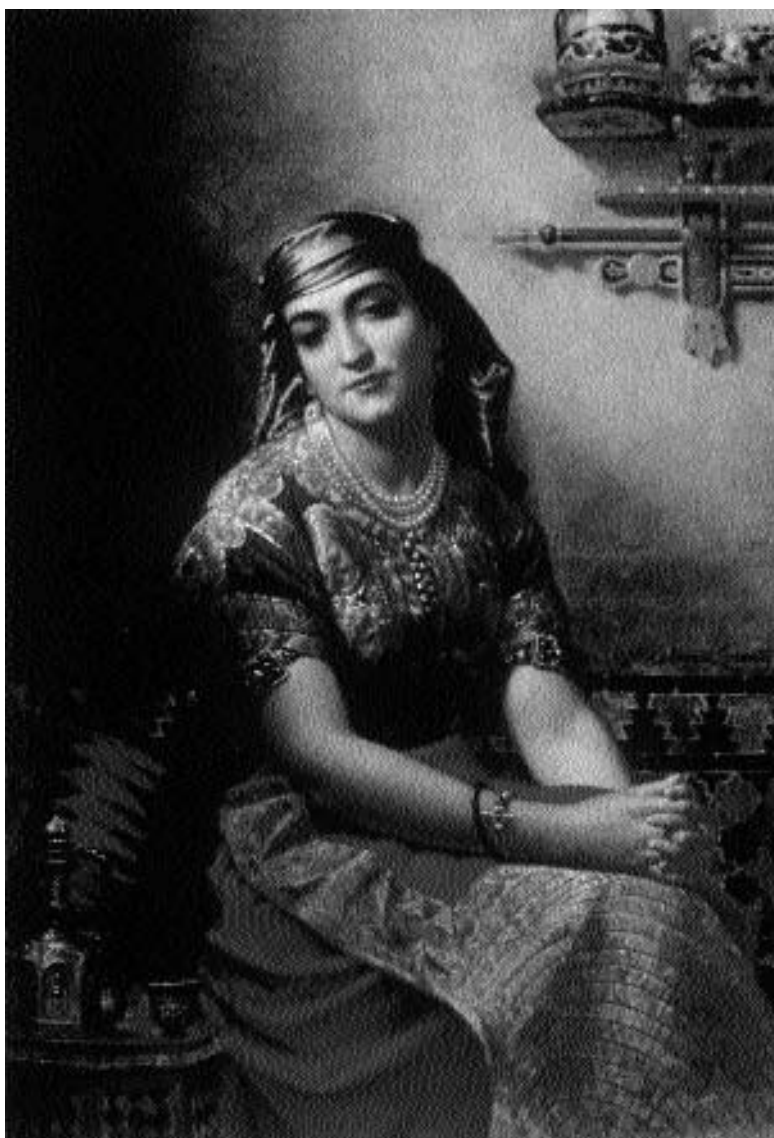
### Division du travail sur une base religieuse

**A**illeurs, c'est plutôt de complémentarité qu'il faudrait parler. La division du travail s'est souvent faite sur des clivages religieux. La genèse pourrait en remonter aux premiers temps de l' Islam, voire auparavant. La société tribale berbère était essentiellement pastorale et agricole (division nomades/sédentaires). On constate, dès les VIIème / VIIIème siècles l'existence d'artisans juifs, essentiellement dans les métaux, précieux : ateliers monétaires d'époque Idrissides ; mines et métallurgie. Cette tendance durera jusqu'au 20ème siècle : bijoux, frappe et change des monnaies, fil d'or (sqalli), etcétera.

Certes avec l' Islam et le développement des villes musulmanes l'artisanat va se diversifier, le commerce caravanier prendra un essor transcontinental. Les métiers du cuir, du tissage, du cuivre, de la reliure, etcétera, seront de plus en plus l'apanage des quartiers musulmans. Mais la Cour par exemple, emploie un corps de tailleurs juifs.

Il est cependant des professions où le fait de n'être pas musulmans facilitait la tâche. Ainsi les matelasiers juifs étaient admis dans les maisons ou un étranger musulman ne l'aurait pas été en l'absence du mari. Le prêt à intérêt, sensé être prohibé par les deux religions, était néanmoins pratiqué " licitement " dans le sens juif-musulman. A une plus petite échelle, les mellahs avaient leurs fourniers et mitrons, toujours musulmans et un préposé à l'extinction des feux le soir du shabbat.

Dans cette répartition des tâches le statut du juif en tant qu'élément hors tribu, neutre, facilitait son libre passage jusqu'au cœur des montagnes où il approvisionnait les souks. Sa neutralité était également un atout pour le makhzen qui affermais, des monopoles, douanes ou taxes à ses auxiliaires juifs.



'Femme juive de Tanger' en 1868. Portrait de Charles-Emile Vincent-Lacomte, exposé au musée Juif de New York, octobre 2000. / AP

Autre avantage de la position de juif, la possibilité de voyager en Europe à une époque où les musulmans y étaient traités en ennemis. Longtemps le commerce avec l'Europe resta dominé par les commerçants juifs. Plus tard, au XIX<sup>ème</sup> siècle, ils seront largement dépassés par les fassis installés directement à Gêne, Marseille, Manchester. Mais, depuis 1856, la donne avait changé, le commerce extérieur, libéralisé avait échappé au monopole d'Etat, et déjà les maisons étrangères s'installaient dans un rapport de plus en plus colonial.

### Statut de 'protégé' pour le juif

Jusqu'au XVII<sup>ème</sup> siècle, la situation légale faite au juif, au Maroc, par le statut de dhimma, était supérieure –tout étant relatif– à ce qu'elle était dans le pays chrétien le plus "libéral". La France, l'Angleterre, l'Espagne, le Portugal avaient expulsé leurs juifs au Moyen âge. Le monde musulman, turc et marocain, les avait accueillis, consciemment.

De fait, le statut des gens du livre garantissait leurs vies, leurs biens, leur liberté religieuse et le droit de gérer de façon autonome la vie interne de leurs communautés en échange d'une capitation, la *zizia*. En revanche l'Islam ne renonçait pas à attirer les conversions et maintenait donc juifs et chrétiens dans une position diminuée : modestie des édifices religieux, discrétion des célébrations et surtout inégalité politique, les "gens du livre" n'étant pas membres de la *oumma* (communauté musulmane) et, n'y ayant pas droit de cité, ne pouvaient occuper (théoriquement) aucun poste politique. Mais, avant le 18<sup>ème</sup> siècle, c'était mieux que l'Europe.

Cela ne veut pas dire que le statut de *dhimma* ait toujours été respecté, surtout dans des moments de heurts avec la chrétienté où de montée de mouvements intégristes.

Au XII<sup>ème</sup> siècle le mouvement almohade ascendant était un intégrisme hiérarchisé, militarisé dressé contre les empiètements de la Croix en Espagne, en Tunisie, à Jérusalem. Il supprima la *dhimma* (protection). Les juifs qui ne quittaient pas le territoire almohade étaient réputés s'être islamisés. En fait, ils n'en était rien : ils ressemblaient musulmans en dehors, mais étaient juifs à l'intérieur des maisons où nulle inquisition ne venait les épier. C'est Maimonide, témoin et acteur qui le dit. Le chroniqueur d'époque almohade Al Marrakchi le confirme. Résultat : ces "musulmans" étaient appelés *Yahoud* ; après un demi siècle Yaqoub al Mansour imposa à ces musulmans douteux un habit distinctif.

Trois siècles plus tard, la chute de Grande (1492) eut des répercussions au fond du Touat ou le chef local, Al Mghili s'en prit à la riche communauté de Tamentit dont il chercha à confisquer les parts dans le commerce saharien. Il s'ensuivit une guerre civile, l'exil de nombreux juifs touatis, la conversion d'autres et à nouveaux des phénomènes de marranisme.

En 1790, le wahhabisme ayant atteint le Maroc, le nouveau sultan Moulay Yazid rançonnait les juifs. A Fès il les expulsa de leur *mellah*.

A ces " dénis de dhimma " l'histoire oppose trois actes exemplaires de tolérance religieuse : les mérinides ayant évincé les almohades rétablirent dhimma et jizia, et, fait unique dans l'histoire, autorisèrent les Yahoud qui le désiraient à revenir au judaïsme. Pourtant un tel retour est considéré comme ridda (apostasie), et puni de mort. La populace ayant régi à Fès, le Sultan prit lui-même la direction des opérations pour mater l'émeute.

– Al Mghili voulut obtenir l'accord des juristes musulmans pour détruire les synagogues de Touat. La consultation de Wansharisi est restée célèbre en tant que défense des droits des ahl kitab.

– Moulay Yazid ayant été tué en assiégeant Marrakech, son frère Moulay Slimane rétablit les juifs dans leurs murs et ordonna, en accord avec ses uléma, la destruction d'une mosquée édifiée au *mellah* : elle était " impure ", car construite sur l'injustice.

Il reste que le régime de dhimma, même amélioré au long du XIX<sup>ème</sup> siècle, n'était pas l'égalité, ni la citoyenneté. Après 1856, le régime des capitulations dont bénéficiaient les résidents étrangers –incluant la justice consulaire moderne et l'exemption d'impôt– apparaissait largement supérieur à la dhimma.

Il est vrai que le système judiciaire, et carcelaire, archaïque, faisait ressortir les avantages accordés aux étrangers, chrétiens. Deux affaires avaient défrayé la chronique en 30 ans. Solika Hatchuel, née à Tanger en 1817 avait été décapitée à Fès en 1834, au terme d'une affaire de voisinage, d'amourette, et de " conversion " affirmée par les uns et niée par la jeune fille. Des témoins musulmans en firent une affaire de *ridda*, sans tenir compte de l'âge de la jeune fille (17 ans), –canonisée par l'opinion juive sous le nom de Lalla Solika. En 1863, le consul général d'Espagne imposa au Makhzen l'exécution d'un jeune juif accusé sans preuve d'avoir assassiné son patron percepteur (recaudador) espagnol au port de Safi pour le compte de " l'indemnité de guerre " imposée après la guerre de Tétouan (1859-60). Les juifs d'Europe réagirent : Sir Moses Montefiore obtint un dahir proclamant l'égalité des sujets de Sidi Mohamed Ben Abderrahman. Ce qui ravit les juifs mais souleva des grognements parmi les " lettrés " musulmans (1864).

Le statut des *dhimmi* (protégé) s'améliorait donc, mais les protections consulaires étaient encore plus attirantes, pour les juifs, comme pour certains d'aristocrates et pour nombre d' " associés " musulmans des étrangers.

Peu à peu la communauté juive était placée sous une sorte de " tutelle " par les " puissances " qui s'installaient " protectrices des juifs " tandis que le réseau scolaire français de l'Alliance Israélite Universelle s'étendait à travers le pays.

Cinquante ans plus tard, le Protectorat était la dhimma pour tous !

La Nation marocaine allait rester –comme beaucoup d'autres nations– au stade communautaire. Les efforts de certains nationalistes, communistes et démocrates à partir des années 1930, musulmans et juifs, l'attitude bienveillante de Mohamed V à l'époque de Vichy, ne suffirent pas à contre-balancer les facteurs communautaires et religieux, l'acculturation à la France et l'Espagne, l'action sioniste, les tensions liées au conflit israélo-palestinien.

### Émigrations juives à Israël

**L**a première émigration massive vers Israël était plus économique qu'idéologique. Depuis 40 ans, le capitalisme colonial provoquait l'exode rural, et la ruine des artisans et colporteurs. En 1948 l'Agence juive commençait à convoier les laissés pour compte de la colonisation. Avec l'Indépendance, la citoyenneté reconnue par Mohamed V ne fut pas suffisante pour contrebalancer l'attrait de l'Europe, du Canada, de l'Amérique du Sud, sur les juifs acculturés à la France ou à l'Espagne.

Il est vrai que l'idéologie dominante du nationalisme arabe laissait peu de place aux identités autres –berbère ou juive. Finalement l'arabisation de l'administration, de la justice, jointe aux incertitudes du Proche Orient ne laissaient pas beaucoup de marge pour une véritable fusion nationale.

La tolérance générale et administrative est un fait. Les Communautés juives sont les institutions juives de l'Etat musulman. L'Etat paye les rabbins-juges, percevait les taxes cachées pour les verser aux communautés. Celles-ci participent à l'effort national dans tous les domaines et à la recherche de la Paix au Proche Orient.

Des personnalités juives occupent des positions politiques, au Gouvernement ou dans l'opposition. C'est ce vécu, cette vie commune, que le Judaïsme et l'Islam marocains peuvent verser au débat ouvert le 11 septembre. Depuis le 16 mai, les juifs du Maroc font preuve de courage, de sagesse et de résolution : ils sont décidés à défendre leur droit de vivre sur leur sol national et natal. Leur arme essentielle est la solidarité de la majorité du peuple, exprimée dans une série de manifestations qui ont isolé les intégristes, au moins pour un temps. Tout dépend à présent de la vigueur et de la clarté dont feront preuve les acteurs politiques, religieux et sociaux, pour repousser une idéologie de haine que le Maroc a su, naguère faire reculer. ■